

FORMATIONS GRATUITES**DEMANDE DE REMBOURSEMENT - FRAIS DE DEPLACEMENT****ATTENTION** cette demande doit être complétée et signée par l'employeur

Etablissement : Ville :

Le Directeur, soussigné, certifie :

- L'exactitude des renseignements figurant sur ce document
- Avoir conservé au sein de l'établissement toutes les pièces justificatives prévues par la réglementation

Et demande à l'ANFH le paiement direct des frais de déplacement à l'agent ci-dessous.

Certifié exact le :

Signature de l'ordonnateur et cachet de l'établissement

Nom et prénom de l'agent à rembourser :

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Lieu de formation :

Montant total à rembourser : €**Demande d'avance :€****DETAILS DES FRAIS****Frais de transport**↳ **Train** (A/R) de à Montant€↳ **Voiture personnelle**

Nombre de kilomètres parcourus (A/R) x *Barème FPH Montant€

Nombre de CV :

↳ **Divers** Péage Métro, bus Parking Autres

Montant€

Frais de séjour

Du au

	Nombre	Dépenses réelles	Remboursement ANFH (*plafonds)
↳ Découcher
↳ Repas

***Barèmes FPH**

5 CV et moins : 0.29€

6 CV et 7 CV : 0.37€

8 CV et plus : 0.41€

*** Plafonds ANFH**

Repas : 15.25€

Découcher Paris : 110.00€

Découcher province grandes villes : 90.00€

Découcher province autres villes : 70.00€

REMBOURSEMENT DES FRAIS PROFESSIONNELS

L'indemnisation des frais de déplacement est individuelle, une demande par agent.

CHANGEMENT DE PROCEDURE POUR L'AGENT:

Tous les justificatifs originaux doivent être adressés à l'employeur qui transmettra la demande à l'ANFH.

CHANGEMENT DE PROCEDURE POUR L'ETABLISSEMENT :

L'établissement transmet la demande complétée et signée à l'ANFH. Tous les justificatifs originaux doivent être conservés au sein de l'établissement (ne plus transmettre à l'ANFH).

DEMANDE D'AVANCE

Possibilité de demander une avance de frais à hauteur de 75% des frais estimés.

ATTENTION la demande doit être réceptionnée par l'ANFH au plus tard 3 semaines avant la formation.

LES FRAIS DE TRANSPORT

↳ Train :

Joindre les originaux des billets de train. L'ANFH prend en charge les billets 2nde classe.

↳ Voiture personnelle :

Joindre la photocopie de la carte grise et l'impression du parcours Mappy comme justificatif du nombre de km par trajet.

↳ Barème indemnités kilométriques

5 CV et moins	0.29€
6 et 7 CV	0.37€
8 CV et plus	0.41€

↳ Divers

Joindre tous les justificatifs originaux (péage, métro, bus, parking)

LES FRAIS DE SEJOUR

↳ Barème indemnisation des frais de séjour

Découcher Paris	110.00€
Découcher Province grandes villes (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Montpellier, Strasbourg, Bordeaux, Lille, Rennes)	90.00€
Découcher Province autres villes	70.00€
Repas	15.25€